

**A D VERRE SARL**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8 000 euros**  
**Siège social :**  
**7 RUE DES TONNELIERS**  
**38 790 ST GEORGES D'ESPERANCHE**  
**511 426 983 RCS VIENNE**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 3 NOVEMBRE 2025**

Le 3 Novembre 2025, ST GEORGES D'ESPERANCHE,

**PAGARIUS INVEST**

SAS, au capital de 2 000 euros  
dont le siège social est 7 Rue des Tonnelliers 38790 ST GEORGES D'ESPERANCHE  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 930 925 821 RCS VIENNE,  
représentée par Monsieur Patrick PRUDHOMME, agissant en qualité de président.

Propriétaire de la totalité des 800 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société  
A D VERRE SARL,

Associée unique de ladite société,

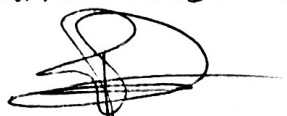
Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance.

En présence de Monsieur Patrick PRUDHOMME, gérant non associé de la Société.

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :**

- **Au transfert du siège social et à la modification des statuts ;**
- **A la modification de l'objet social**
- **La délégation de pouvoirs en vue des formalités.**

*Certifié conforme aux originaux le 3 novembre 2025  
par le gérant M Patrick PRUDHOMME*



P.P.

### **PREMIÈRE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'associé unique, décide de transférer le siège social 7 Rue des Tonneliers, 38 790 SAINT GEORGES D'ESPERANCHE au 1 245 Chemin de la Petite Forêt, 38 440 ARTAS à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 «Siège social» des statuts est modifié comme suit :

**« ARTICLE 4 – Siège social**

**Le siège social est fixé : 1 245 Chemin de la Petite Forêt – 38 440 ARTAS »**

Le reste de l'article est inchangé

### **DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE**

L'associé unique, décide de modifier la dénomination sociale :

Ancienne dénomination : A D VERRE SARL

Nouvelle dénomination : A D VERRE

En conséquence, l'article 3 «Dénomination» des statuts est modifié comme suit :

**« ARTICLE 3 – DENOMINATION**

**La dénomination de la Société est : A D VERRE »**

Le reste de l'article est inchangé

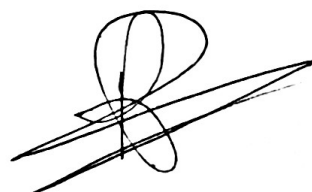
### **TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'associé confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

**Pour la société PAGARIUS INVEST  
Mr Patrick PRUDHOMME**



P.P.